



Dossier du BHI No. S1/0015

LETTRE CIRCULAIRE 58/2011  
14 septembre 2011

ETAT DES VOTES SUR LES AMENDEMENTS A LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI

Référence : LC 01/2011 du 5 janvier 2011

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. D'après les dernières informations communiquées par le Département des relations extérieures du Gouvernement de Monaco, à ce jour, les gouvernements de 32 Etats membres avaient officiellement notifié leur approbation aux amendements à la Convention relative à l'OHI, comme approuvé lors de la 3<sup>e</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE) d'avril 2005. Les Etats membres qui N'ONT pas encore approuvé le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI sont énumérés dans l'annexe jointe.

2 Le Comité de direction incite donc vivement les Etats membres, qui n'ont pas encore approuvé le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI et qui figurent dans l'annexe, à suivre activement cette affaire auprès de leurs autorités gouvernementales. Pour que ce Protocole soit approuvé et entre en vigueur, 48 approbations sont nécessaires, soit 16 supplémentaires. Si ces 16 approbations sont reçues début janvier 2012 au plus tard, la Conférence de 2012 pourrait être tenue en tant que première réunion de l'Assemblée et le Conseil de l'OHI pourrait être sélectionné et approuvé par ladite Assemblée. Ceci devrait être considéré comme un but/objectif de l'Organisation et le Comité de direction est prêt à fournir tout soutien que les Etats membres pourraient solliciter.

3 A partir de la décision prise lors de la dernière réunion du Comité de coordination interrégional (IRCC), le Comité de direction a demandé au Département des relations extérieures du Gouvernement de Monaco de faire parvenir, par la voie diplomatique, aux gouvernements des Etats membres listés dans l'Annexe qui suit, une demande similaire aux fins d'accélérer leurs procédures internes pour que le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI puisse être approuvé avant la fin de cette année.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS  
Président

Annexe : Liste des Etats membres qui n'ont pas encore approuvé le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI.

LISTE DES ETATS MEMBRES QUI N'ONT PAS ENCORE APPROUVE LE PROTOCOLE VISANT A MODIFIER  
LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI

Algérie  
Argentine  
Bahreïn  
Bangladesh  
Belgique  
Chili  
Chine  
Colombie  
\*Congo  
Croatie  
\*République dominicaine  
Equateur  
Egypte  
Fidji  
Guatemala  
Inde  
Indonésie  
Irlande  
Jamaïque  
Koweït  
Malaisie  
Maurice  
Mozambique  
Myanmar  
Nigéria  
Nouvelle-Zélande  
Oman  
Pérou  
Philippines  
Qatar  
Roumanie  
Russie  
Arabie Saoudite  
Serbie  
Singapour  
Slovénie  
Afrique du Sud  
Sri Lanka  
Suriname  
République arabe syrienne  
Thaïlande  
Tonga  
Trinité-et-Tobago  
Turquie  
Ukraine  
Emirats arabes unis  
Uruguay  
Venezuela

\* Etats membres ayant fait l'objet d'une suspension